

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Portrait des initiatives qui permettent
d'accompagner dans leur projet
d'intégration scolaire ou professionnelle
de jeunes mères chefs d'une famille
monoparentale qui habitent dans
des logements sociaux



CRÉDITS

Cette publication a été produite par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale et la Société d'habitation du Québec.

Nous remercions les réviseurs de ce portrait pour leurs commentaires avisés.

Nous remercions également les directrices et les intervenantes des projets d'habitation pour leur disponibilité et leur générosité à l'égard de ce projet.

Photos des pages couvertures

Un rayon de soleil à Montréal-Nord

Xavier Dachez

Photos des pages intérieures

Shutterstock

Publié par la

Société d'habitation du Québec

Aile Saint-Amable

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau

Québec (Québec) G1R 5E7

Téléphone : 1 800 463-4315 (sans frais partout au Québec)

Télécopieur : 418 643-4560

Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca



(SHQ)



SocietehabitationQuebec



HabitationSHQ

On peut télécharger ce document à partir du site Web de la Société d'habitation du Québec au www.habitation.gouv.qc.ca.

Sur demande, ce document peut être adapté, en tout ou en partie, à certains médias substitués.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-75205-9 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé	2
2. Introduction	3
3. La pauvreté chez les femmes chefs de famille monoparentale	4
4. Programmes mis en œuvre pour soutenir les organismes du Portrait ainsi que la clientèle à laquelle ils s'adressent	5
4.1 Société d'habitation du Québec	5
4.2 Emploi-Québec	5
5. Sélection des organismes et démarche	6
6. Description des projets	7
6.1 Carrefour familial les Pitchou	8
6.2 Habitations communautaires St-Paul Émard	9
6.3 Jeunes mères en action	10
6.4 Le Phare	12
6.5 Maison Pauline Bonin	13
6.6 Mères avec pouvoir (MAP)	14
6.7 Mères et monde	16
6.8 Projet Chance	18
6.9 Relais des jeunes familles	19
6.10 Un rayon de soleil à Montréal-Nord	20
6.11 Villa Pierrot	21
7. Conclusion	23
8. Annexe A : Coordonnées des organismes	25
9. Annexe B : Coordonnées des organismes recensés	26

1. RÉSUMÉ

Dans le cadre du plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et Emploi-Québec ont réalisé le *Portrait des initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux* (le Portrait) afin d'améliorer leur compréhension mutuelle de leurs programmes respectifs ainsi que leur connaissance des effets de ces derniers sur une clientèle commune.

Allier l'accès à un logement abordable à une démarche visant l'insertion et le maintien en emploi permet d'agir de manière structurante sur différents déterminants de la pauvreté et de l'exclusion qui ont une incidence sur les conditions de vie des personnes comme les jeunes mères de famille monoparentale.

Dans la réalisation du Portrait, l'ensemble des projets subventionnés par la SHQ dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis Québec, s'adressant aux clientèles femmes ayant des besoins particuliers en habitation, ont été pris en compte. Onze organismes issus des régions de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie (2) et de Montréal (6) ont accepté de participer à une entrevue semi-dirigée. L'historique, l'équipe, le financement et les principaux partenaires de chaque projet sont décrits dans le Portrait.

Les organismes répertoriés dans le Portrait offrent des logements transitoires à de jeunes mères à condition que ces dernières entreprennent un « projet de vie » visant leur insertion sociale et professionnelle. Le volet 3 du programme AccèsLogis Québec de la SHQ fournit une aide financière pour la réalisation de logements communautaires et abordables à l'intention de clientèles ayant des besoins particuliers en habitation, et a facilité la mise en œuvre de ces projets d'habitation. De plus, l'ensemble des résidentes bénéficient d'un supplément au loyer qui leur permet de consacrer à leur logement une part de 25 % de leurs revenus. Il est à noter que, selon les normes du volet 3 du programme AccèsLogis Québec, les organismes gestionnaires s'engagent à offrir des services d'accompagnement à leurs résidents, afin que ceux-ci concrétisent leur projet de vie (services autofinancés).

Considérant la mission des organismes décrits dans le Portrait, plusieurs résidentes bénéficient de l'accompagnement d'un agent d'aide à l'emploi d'Emploi-Québec. Ces services sont fondés sur les besoins de la personne et sont arrimés avec les aides disponibles. Les résidentes concernées ont le plus souvent obtenu un soutien financier de la Mesure de formation de la main-d'œuvre pour

réaliser leurs études. Il faut souligner que les mesures actives d'Emploi-Québec destinées aux individus visent la préparation, l'insertion et le maintien en emploi. Plusieurs de ces mesures sont pertinentes au regard des besoins des jeunes mères de famille monoparentale en processus de réinsertion professionnelle.

De ce portrait, nous avons tiré quelques constats. Tout d'abord, il faut noter que chaque organisme établit un modèle d'intervention qui reflète les valeurs du groupe promoteur et les besoins de sa clientèle, tout en répondant à des situations diverses : ruralité, crime organisé, immigration, violence conjugale, problèmes alimentaires, etc. La nature des projets de vie entrepris par les résidentes lors de leur séjour peut également varier : accroissement de l'autonomie personnelle et financière, renforcement des compétences parentales, réalisation d'un projet d'études, amélioration des compétences en employabilité, etc. Cette diversité d'approches est le résultat de la structure du programme AccèsLogis Québec, qui fait en sorte que les projets sont issus du milieu en vue de répondre aux besoins locaux.

Les différences sont nombreuses, mais l'ensemble des initiatives ont un objectif commun : favoriser, par une intervention globale qui inclut les dimensions parentale, citoyenne, relationnelle et professionnelle, le développement de l'autonomie des mères marginalisées. Pour atteindre ce but, les organismes collaborent avec des acteurs clés du milieu qui, par leurs services et expertises, contribuent au succès des projets de vie des résidentes.

Certains partenariats clés sont ressortis :

- les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux soutiennent l'intervention psychosociale et le développement des compétences parentales des résidentes;
- les acteurs du réseau de la famille, avec leurs offres de services de garde, favorisent entre autres l'autonomie des jeunes mères;
- les représentants des services publics d'emploi soutiennent les démarches d'employabilité.

Somme toute, le succès des démarches des jeunes mères de famille monoparentale qui résident dans un logement social transitoire démontre aux acteurs publics que l'approche intersectorielle représente une formule intéressante pour optimiser leurs interventions auprès de jeunes familles monoparentales à faible revenu.

2. INTRODUCTION

Dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015*, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et Emploi-Québec se sont engagés à recenser les initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle des jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux. La SHQ et Emploi-Québec ont entrepris cette démarche afin d'améliorer leur compréhension mutuelle de leurs programmes respectifs ainsi que leur connaissance des effets de ces derniers sur leur clientèle.

La SHQ est l'organisme gouvernemental responsable de l'habitation sur le territoire québécois. Elle contribue, par ses actions, au mieux-vivre des citoyens, en leur offrant des conditions adéquates de logement, en fonction de leurs ressources financières et de leurs besoins. De fait, elle stimule les initiatives publiques et privées ainsi que la concertation dans le milieu de l'habitation. Elle favorise l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations. Elle offre également des logements à loyer modique aux citoyens du Québec.

Pour sa part, Emploi-Québec est une unité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elle a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. Emploi-Québec considère que le travail est le premier moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale.

En plus des services universels d'accueil, d'information sur le marché du travail et de placement en ligne qu'elle fournit à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés. Ceux-ci s'adressent, d'une part, aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi et, d'autre part, aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Emploi-Québec est par ailleurs responsable de la gestion des programmes d'aide financière qui soutiennent les personnes et les familles démunies, et favorise leur autonomie économique et sociale. Emploi-Québec encourage ces personnes à exercer des activités facilitant leur intégration sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

Suivant leurs missions respectives, la SHQ et Emploi-Québec collaborent à différents projets visant la réduction de la pauvreté. Les deux organisations ont participé au comité de suivi de l'étude

L'influence du milieu HLM

public sur la participation à des mesures

*actives d'emploi et la présence à l'assistance sociale*¹. La SHQ a également produit une synthèse de la documentation à ce sujet². Emploi-Québec et la SHQ ont déjà organisé une journée de rencontre sous le thème « Développement de l'employabilité et logement social », qui a rassemblé une quarantaine d'intervenants du réseau de l'habitation et du secteur du développement de l'employabilité et de l'insertion en emploi. À l'automne 2014, les deux organisations ont participé au colloque de mobilisation nationale des organismes offrant des logements subventionnés à des familles monoparentales en processus de réinsertion sociale et socioprofessionnelle.

Allier l'accès à un logement abordable à une démarche visant l'insertion et le maintien en emploi permet d'agir de manière structurante sur différents déterminants de la pauvreté et de l'exclusion qui ont une incidence sur les conditions de vie des personnes comme les jeunes mères de famille monoparentale³. Ces dernières sont à la fois sous-représentées sur le marché du travail et très présentes dans le parc de logements pour familles de la SHQ. C'est pourquoi la SHQ et Emploi-Québec ont réalisé ensemble ce portrait des initiatives d'intégration socioprofessionnelle et scolaire des jeunes mères de famille monoparentale habitant en logement social.

Ce document s'amorce avec un aperçu de la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez les mères de famille monoparentale au Québec. Il présente par la suite les différents programmes gouvernementaux qui ont soutenu la mise en œuvre des initiatives recensés dans ce Portrait. Suit une description des organismes.



¹ Une étude de la Société d'habitation du Québec et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Disponible sur demande.

² Société d'habitation du Québec (2012). *Effet possible du milieu HLM sur la participation des locataires à des mesures d'employabilité et l'obtention d'un emploi*. En ligne : www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022487.pdf.

³ Le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* : le Québec mobilisé contre la pauvreté souligne ceci : « Le logement social et communautaire constitue souvent un point d'ancrage efficace pour l'intervention publique et communautaire visant à mieux soutenir les ménages dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle. De nombreuses expériences observées au Québec et ailleurs ont démontré l'efficacité de travailler en intersectorialité en alliant l'aide au logement à l'offre de services et d'accompagnement au développement de l'employabilité et à la réinsertion au travail. Le logement, dans ce contexte, devient à la fois un outil et un tremplin » (p. 35).

3. LA PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES CHEFS DE FAMILLE MONOPARENTALE

En 2011, le Québec comptait 277 930 familles monoparentales dont le parent était de sexe féminin; ces familles représentaient 76 % de l'ensemble des familles monoparentales de la province⁴.

Malgré une certaine progression au cours des 10 dernières années, la situation des femmes chefs de famille monoparentale reste de nos jours fortement touchée par la pauvreté. Leur revenu⁵ médian était de 30 100 \$ par année en 2011, contre 37 800 \$ chez les hommes dans la même situation, et 81 800 \$ pour les familles biparentales avec enfants. Par ailleurs, la proportion de personnes à faible revenu⁶ est nettement plus élevée chez les familles monoparentales ayant une femme à leur tête (33 %) que chez les familles monoparentales dont le parent est masculin (14 %) et dans les familles biparentales avec enfants (5 %).

Plusieurs facteurs expliquent la vulnérabilité économique des mères de famille monoparentale. Le défi de la conciliation travail-famille est notamment évoqué. Ces femmes doivent en effet assumer une charge de travail qui équivaut à celle des familles biparentales. Elles font face à de nombreux obstacles supplémentaires comme la fatigue, l'insécurité, l'absence de temps libres et la précarité, notamment en emploi. Le stress financier associé à la nécessité de payer seule un loyer, qui constitue souvent un important poste budgétaire⁷, peut par ailleurs nuire à leur cheminement scolaire. Les mères de famille monoparentale sont ainsi parfois réduites au décrochage, au chômage ou à la dépendance à l'État. De ces conditions difficiles naissent la pauvreté et l'exclusion, qui dans certains cas sont susceptibles d'être reproduites d'une génération à l'autre.

D'après les données de 2014, 73,9 % des mères de famille monoparentale responsables d'un ou de plusieurs enfants de moins de 16 ans occupent un emploi au Québec⁸. Ce taux d'emploi est comparable à celui de l'ensemble des femmes et des hommes (respectivement 70,4 % et 73,4 %). Les indicateurs du marché du travail révèlent toutefois que le fait d'avoir au moins un jeune enfant réduit la participation des mères de famille monoparentale au marché du travail.

Ainsi, 76,4 % des mères de famille monoparentale dont le plus jeune enfant a entre 6 et 15 ans occupent un emploi. Cette part diminue à 73,8 % si le plus jeune enfant a entre 3 et 5 ans, et à 61,2 % s'il a moins de 3 ans.

La situation diffère aussi selon le groupe d'âge auquel appartiennent les mères de famille monoparentale, les plus âgées présentant des taux d'emploi supérieurs. Ainsi, 77,8 % des 35-44 ans occupent un emploi, contre 67,0 % des 25-34 ans et plus de 50 %⁹ des 15-24 ans. À titre de comparaison, 78,4 % des Québécoises âgées de 25 à 34 ans occupent un emploi en 2014; un tel niveau est supérieur de 11,4 points de pourcentage à celui des mères de famille monoparentale du même âge.

Le taux de chômage des mères de famille monoparentale ayant au moins un enfant de moins de 16 ans montre, par ailleurs, que celles-ci rencontrent davantage d'obstacles lorsqu'elles souhaitent accéder au marché du travail. En 2014, leur taux de chômage est de 8,5 %, contre 6,4 % pour l'ensemble des femmes.



⁴ Source : Statistique Canada (2011), *Recensement*.

⁵ Revenu avant transferts et impôt. Source des données : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0203.

⁶ Mesure du panier de consommation de 2011. Celle-ci tente de mesurer le niveau de vie en comparant le coût du panier de consommation (qui comprend un régime alimentaire nutritif, des vêtements et des chaussures, un logement et d'autres biens et services nécessaires) au revenu disponible pour chaque famille. Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 202-0804.

⁷ En 2011, 59 % des ménages locataires soutenus par une mère de famille monoparentale âgée de 15 à 24 ans consacrent à leur logement plus de 30 % de leur revenu; et 22 % d'entre eux y consacrent plus de 60 %. Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages [ENM] de 2011, Compilation spéciale pour le compte de la SHQ [CO-1438], tableau 5.

⁸ Les données sur la participation au marché du travail proviennent de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada et portent sur les personnes âgées de 15 à 64 ans (sauf indication contraire).

⁹ Il faut interpréter avec prudence les données sur la présence en emploi des jeunes mères de famille monoparentale, compte tenu de leur faible nombre.

4. PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE POUR SOUTENIR LES ORGANISMES DU PORTRAIT AINSI QUE LA CLIENTÈLE À LAQUELLE ILS S'ADRESSENT

Un ensemble d'acteurs publics, communautaires et citoyens préoccupés par la situation de pauvreté des jeunes mères de famille monoparentale, proposent de manière concertée des services adaptés à leur réalité parentale et financière. En quête de solutions visant à répondre à la complexité des besoins des mères et de leurs familles, plusieurs ont mis en œuvre des projets d'habitation communautaire qui offrent un milieu de vie structurant afin d'aider ces femmes à poursuivre leurs études et à intégrer le marché du travail. Pour ce faire, ces acteurs ont principalement bénéficié de deux programmes d'habitation de la SHQ, à savoir le programme AccèsLogis Québec (ACL) et le programme Supplément au loyer (PSL).

4.1 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec a mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec en 1997 dans le but d'accroître le parc de logements abordables et subventionnés sur son territoire. AccèsLogis Québec offre une aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées pour la réalisation de logements communautaires. Ce programme comprend trois volets, qui ciblent chacun différentes clientèles. Le premier volet s'adresse à des familles, à des personnes seules et à des personnes âgées autonomes, alors que le deuxième soutient la réalisation de logements avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. Le troisième volet s'adresse à des clientèles ayant des besoins particuliers d'habitation et permet, entre autres, la réalisation de logements de transition avec services.

Le logement de transition encourage une démarche vers l'autonomisation (*empowerment*) des usagers qui y sont de passage. Par la signature d'un contrat de vie en vigueur pour la durée du séjour, ces derniers s'engagent dans une démarche de prise en charge personnelle et d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Les résidents poursuivent des objectifs définis en collaboration avec les intervenants du projet d'habitation. Une fois ces objectifs atteints, ils doivent quitter leur logement pour permettre à d'autres personnes d'entreprendre à leur tour une démarche semblable.

Afin de faciliter la mise en œuvre des projets AccèsLogis Québec, les organismes promoteurs peuvent être accompagnés par les groupes de ressources techniques (GRT). Ceux-ci sont des organismes communautaires autonomes

qui offrent, entre autres, des services professionnels liés à l'élaboration et à la réalisation de projets immobiliers communautaires. En 2014, il existait 31 groupes de ressources techniques, qui couvraient toutes les régions du Québec.

Le programme Supplément au loyer permet à une personne à faible revenu d'habiter un logement du marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation ou à un organisme à but non lucratif tout en payant un loyer semblable à celui d'un logement à loyer modique¹⁰, c'est-à-dire une somme équivalant à 25 % de ses revenus. Le supplément au loyer représente l'écart entre le loyer au bail et la part du ménage, soit 25 % des revenus du locataire. Jusqu'à 100 % des ménages résidant dans une habitation destinée à des personnes ayant des besoins particuliers (AccèsLogis Québec, volet 3) peuvent bénéficier d'un supplément au loyer. Dans le présent texte, la notion de « logement subventionné » fait référence au logement dont le résident bénéficie d'un supplément au loyer.

4.2 EMPLOI-QUÉBEC

Les locataires des projets de logement social pour jeunes mères de famille monoparentale en processus de réinsertion socioprofessionnelle reçoivent sur une base individuelle les services d'Emploi-Québec. Cette approche, qui se base sur l'évaluation des besoins de la personne et sur l'arrimage de ces besoins avec les aides disponibles, se distingue de celle de la SHQ, car elle ne se réalise pas par l'intermédiaire de l'organisme gestionnaire du logement social. La personne est appuyée dans son cheminement par un agent d'aide à l'emploi du centre local d'emploi (CLE). Pour fournir son assistance, Emploi-Québec assure une présence sur tout le territoire québécois avec ses directions régionales, ses centres locaux d'emploi, ses CLE et ses points de service. Les services d'Emploi-Québec peuvent être offerts en collaboration avec des organismes partenaires spécialisés en développement de l'employabilité.

Les mesures actives d'Emploi-Québec destinées aux individus visent la préparation pour l'emploi, l'insertion en emploi et le maintien en emploi¹¹. Plusieurs sont pertinentes au regard des besoins des jeunes mères de famille monoparentale en processus de réinsertion professionnelle, et une aide financière peut être accordée à celles-ci selon certaines conditions.

¹⁰ Le programme HLM (ou Habitations à loyer modique) public vise à fournir des logements de taille convenable, sûrs et de qualité à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Les offices d'habitation sont les principaux gestionnaires du programme HLM.

¹¹ Pour obtenir de l'information sur l'offre de service d'Emploi-Québec, consulter le www.emploi-quebec.gouv.qc.ca

Dans l'axe Préparation à l'emploi, les Services d'aide à l'emploi permettent la réalisation d'activités généralement de courte durée comme l'orientation professionnelle, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide psychosociale et l'accompagnement. Le programme Projet de préparation à l'emploi permet, quant à lui, à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion en emploi en vue de leur intégration au marché du travail. Misant sur des activités de groupe n'excluant pas les interventions individuelles, le projet de préparation à l'emploi exige une participation hebdomadaire intensive. Il préconise une approche globale comprenant différentes activités intégrées.

La Mesure de formation de la main-d'œuvre vise à aider les personnes à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir grâce à l'acquisition de compétences recherchées par les employeurs. Cette mesure exige que le participant ait préalablement établi un objectif professionnel, et peut com-

prendre une formation de base (francisation, alphabétisation, formation générale au secondaire, etc.) ou des études qualifiantes (formation secondaire, collégiale ou universitaire, dans le cadre de l'enseignement régulier de l'éducation des adultes ou de la formation continue).

D'une façon particulière, dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, l'approche Ma place au soleil s'adresse aux jeunes parents qui n'ont pas fini leurs études secondaires et qui ont besoin d'un accompagnement plus soutenu pour persévérer et réussir dans les activités liées à leur formation.

5. SÉLECTION DES ORGANISMES ET DÉMARCHÉ

Pour la constitution de ce portrait, les projets qui ont été considérés sont tous ceux que la SHQ a subventionnés depuis 1997, dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis Québec, et qui s'adressent aux clientèles « femmes en difficulté » et « femmes démunies ». Le présent portrait exclut les initiatives similaires mises en œuvre en milieu HLM.

Les autres initiatives financées par AccèsLogis Québec et susceptibles d'accueillir de jeunes mères de famille monoparentale ont aussi été considérées, même si elles s'adressaient à une clientèle plus large. Ainsi, un des projets recensés vise la réinsertion socioprofessionnelle des mères de famille monoparentale de tout âge. Deux projets s'adressent aux familles monoparentales dirigées par une femme ou par un homme, quoique, jusqu'à présent, seules des mères en aient été résidentes. Finalement, un des projets intervient auprès des jeunes familles, dont plusieurs sont dirigées par des femmes célibataires.

Seuls les organismes dont les logements étaient occupés au moment de la collecte initiale de données à l'automne 2012 ont été retenus. Dans un premier temps, la SHQ a pris contact avec les directrices et coordonnatrices de l'ensemble des projets d'habitation. Leur participation était sollicitée sur une base volontaire, et certaines ont refusé de participer au projet. Emploi-Québec a par la suite complété la démarche en sollicitant à son tour les personnes-ressources désignées par la SHQ. Une entrevue semi-dirigée a permis de collecter l'information lors de ces deux rencontres.

Le portrait des initiatives de logement social offertes à de jeunes mères en processus de réinsertion professionnelle présente 11 organismes, dont neuf ont été créés dans le cadre du volet 3 du programme AccèsLogis Québec.



6. DESCRIPTION DES PROJETS

Cette section trace le portrait des organismes recensés par la SHQ et Emploi-Québec. On y présente la mission, le mode de fonctionnement, un portrait du personnel, les principales sources de financement et les partenariats de chacun des organismes suivants :

NOM DE L'ORGANISME	PROGRAMMES D'HABITATION	RÉGION ADMINISTRATIVE
Carrefour familial les Pitchou	HLM public et ACL, volet 1	Montréal
Habitations communautaires St-Paul Émard	ACL, volet 3	Montréal
Jeunes mères en action	ACL, volet 3	Montréal
Le Phare	ACL, volet 3	Montréal
Maison Pauline Bonin	ACL, volet 3	Montréal
Mères avec pouvoir (MAP)	ACL, volet 3	Montréal
Mères et monde	ACL, volet 3	Montréal
Projet Chance	HLM régulier et ACL, volet 3	Montréal
Relais des jeunes familles	ACL, volet 3	Montréal
Un rayon de soleil à Montréal-Nord	ACL, volet 3	Montréal
Villa Pierrot	ACL, volet 3	Montréal



6.1 CARREFOUR FAMILIAL LES PITCHOU

MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL (POINTE-AUX-TREMBLES)

NOMBRE DE LOGEMENTS : 14

WWW.PITCHOU.ORG

Le Carrefour familial les Pitchou, un centre éducatif et préventif pour les familles de l'Est de Montréal ayant de jeunes enfants, fut incorporé en 1982. Il offre une multitude d'activités et de programmes touchant à différents aspects de la vie des familles.

L'organisme a élargi les objectifs de sa mission d'intervention famille en 2006. Il reprenait alors la coordination d'un programme de huit logements transitoires en milieu HLM pour jeunes mères en processus de réinsertion professionnelle. Ce programme créé en 2002 était auparavant sous la responsabilité de l'organisme communautaire Jeunes en mouvement, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal. Compte tenu de la mission du Carrefour familial les Pitchou, les jeunes familles biparentales qui désirent entreprendre un projet de vie axé sur l'enrichissement de leur expérience parentale s'ajoutent aux jeunes mères de famille monoparentale en tant que clientèle visée par le programme de logement transitoire. Cette initiative est appelée Passerelles.

Passerelles s'adresse aux jeunes familles dont l'un des membres a entre 14 et 24 ans. Les participantes doivent être enceintes de plus de six mois ou avoir un enfant à charge de moins de cinq ans. Elles doivent également s'engager dans un projet de vie d'une durée de trois ans, et ce, sans possibilité de prolongation. De nature variable, le projet de vie peut être centré sur l'atteinte d'objectifs scolaires, l'insertion professionnelle ou l'enrichissement de l'expérience parentale et familiale. Un suivi individuel du projet de vie est assuré par les coordonnatrices du programme.

En plus d'offrir huit logements sociaux en milieu HLM, le Carrefour a établi un partenariat avec les Habitations communautaires Mainbourg, à quelques minutes à pied du centre de jour, afin que six logements subventionnés soient réservés aux familles participantes. Le programme Passerelles regroupe ainsi 14 logements transitoires dans deux types d'habitation distincts. Les familles qui participent à Passerelles voisinent les autres locataires du HLM et de l'organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation, ce qui, selon le Carrefour, favorise leur intégration. Tous les résidents sont soumis aux mêmes règlements d'immeubles, mais une règle s'ajoute pour les logements transitoires : le processus

de renouvellement du bail est dans ce cas conditionnel au respect d'un projet de vie.

Considérant le nombre limité de logements subventionnés, le Carrefour familial les Pitchou accepte que de jeunes familles qui ne résident pas dans l'un des 14 logements participent aux activités de Passerelles. Parce que ces familles ont généralement le besoin immédiat de se trouver un toit, les intervenantes du programme offrent également un service d'accompagnement dans la recherche de logements abordables.



D'une façon générale, au moins un membre d'environ la moitié des familles de Passerelles entreprend de terminer ses études secondaires ou d'obtenir un diplôme d'études professionnelles. La plupart de ces résidents reçoivent un soutien financier d'Emploi-Québec. Les résidents qui fréquentent le centre de formation générale au secondaire Paul-Gratton bénéficient de l'accompagnement d'une intervenante.

Les familles du programme s'engagent en outre à participer aux activités collectives hebdomadaires de l'organisme. Un comité de parents bénévoles a été mis sur pied dans le but de favoriser la participation. Celui-ci se réunit une fois par mois afin de planifier les activités hebdomadaires des trois semaines suivantes. Les activités portent sur des thématiques variées (budget, sexualité, relation de couple, etc.). Un service de halte-garderie est offert lorsque les activités sont réservées aux parents.

Équipe

Le Carrefour familial les Pitchou est composé d'une équipe de plus de 10 employés. Deux intervenantes assurent le suivi des plans d'action individualisés, soutiennent le comité des parents dans l'organisation des activités collectives et offrent un service de soutien à la recherche de logement abordable aux participants externes.

Financement de l'organisme

Les logements des Habitations communautaires Mainbourg, qui sont liés au Carrefour familial les Pitchou, sont subventionnés par le programme Supplément au loyer, tandis que les autres le sont par le programme HLM.

Le maintien du programme Passerelles exige la présence d'intervenantes. Leurs salaires proviennent d'un financement de Centraide, de dons privés, du pro-

gramme Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) du milieu de la santé, qui s'adresse aux femmes enceintes qui n'ont pas fini leur cinquième secondaire et qui vivent dans un contexte de pauvreté.

Principaux partenaires du projet

L'approche d'intervention globale privilégiée au Carrefour familial les Pitchou nécessite la contribution de différents organismes du milieu. Un comité-conseil se réunit deux fois par année afin de soutenir les intervenantes. Il est formé de représentants du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Pointe-de-l'Île, du Centre jeunesse de Montréal, du Centre de ressources périnatales Les Relevailles, de l'OMH, des Habitations communautaires Mainbourg et de l'organisme 1, 2, 3 GO! Pointe-de-l'Île.



6.2 HABITATIONS COMMUNAUTAIRES ST-PAUL ÉMARD

MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL (SUD-OUEST)

NOMBRE DE LOGEMENTS : 14

Les Habitations communautaires St-Paul Émard (HCSPE) sont nées en 2002 après l'acquisition de deux coopératives d'habitation de 14 logements ayant déclaré faillite (phase I) par un regroupement d'organismes communautaires des quartiers montréalais Côte-Saint-Paul et Ville-Émard.



À la suite d'une analyse qui a fait ressortir les problèmes de pauvreté touchant les jeunes familles du secteur, le regroupement décide en 2006 d'augmenter la taille du parc locatif des HCSPE par la construction d'un immeuble destiné aux jeunes familles monoparentales, avec l'aide du programme AccèsLogis Québec. La phase 2 du projet offre 11 logements transitoires subventionnés à des mères de famille monoparentale de moins de 30 ans du Sud-Ouest de Montréal et un studio subventionné à une locataire-ressource¹². La gérance des trois immeubles est assurée par le gestionnaire communautaire Gérer son quartier.

Les HCSPE désirent fournir un milieu de vie sain et propice au développement d'habiletés parentales et professionnelles. S'inspirant des autres projets d'habitation pour jeunes mères de famille monoparentale en processus de réinsertion, les responsables bénévoles ont récemment instauré la formule du projet de vie visant l'intégration socioprofessionnelle. Lors de leur admission, les nouvelles résidentes doivent présenter le projet qu'elles entreprendront durant leur séjour. Le projet peut impliquer une intégration en emploi ou un maintien en emploi (stabiliser sa routine de vie, diminuer les dettes, mettre de l'ordre dans son budget, etc.),

¹² La locataire-ressource bénéficie d'un bail permanent. Son âge et sa condition de parent ne sont pas pris en considération lors de sa sélection. Elle soutient les jeunes mères dans leur démarche de réinsertion et veille au maintien d'une cohabitation harmonieuse dans l'immeuble.

un retour en formation (obtenir un diplôme d'études secondaires, suivre une formation professionnelle ou collégiale). Le projet de vie peut également porter sur le développement de compétences parentales, ce qui implique un suivi avec un travailleur social. Il doit se réaliser sur un horizon de trois à cinq ans. Son respect est obligatoire : le maintien dans les lieux des résidentes y est conditionnel.

La majorité des résidentes sont recommandées au comité de sélection des résidentes des HCSPE par des organismes du milieu qui maintiennent, lorsque cela est nécessaire, un soutien individualisé auprès de la mère durant son séjour.

Les jeunes mères de famille monoparentale résidentes des HCSPE sont salariées ou prestataires de l'aide sociale ou du Programme de prêts et bourses. Certaines bénéficient d'un soutien financier pour une participation à la Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.



Équipe

L'intervenante coordonnatrice de l'organisme (présente trois jours par semaine) s'occupe avec la locataire-ressource de l'accompagnement des résidentes dans leur projet de vie. Des expériences antérieures ont montré que le nombre peu élevé d'heures de travail de ce poste crée un problème de rétention des personnes qui y accèdent.

Financement de l'organisme

À sa création, l'organisme a obtenu une exemption de taxes de la Ville de Montréal pour une durée de 10 ans. La plus grande partie de son financement provient des loyers payés par les locataires et du programme Supplément au loyer.

L'organisme a aussi reçu pour l'année 2014-2015 une subvention lui permettant de payer le salaire d'une intervenante de Station famille, un organisme communautaire du quartier venant en aide aux enfants de moins de cinq ans.

Principaux partenaires du projet

La coordonnatrice et la locataire-ressource de la phase 2 des HCSPE participent à de nombreuses tables de concertation sur la famille et la petite enfance du quartier afin que les résidentes puissent bénéficier des activités et des services du secteur. L'organisme collabore également avec le CLSC local, et ses résidentes sont très souvent recommandées au CLE.

6.3 JEUNES MÈRES EN ACTION

MUNICIPALITÉ : SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

NOMBRE DE LOGEMENTS : 24

WWW.JEUNESMERESINACTION.ORG

En 2000, le Centre d'orientation et de formation pour femmes en recherche d'emploi inc. (COFFRE) et d'autres organismes communautaires de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu constatent que plusieurs jeunes mères qui les fréquentent éprouvent des problèmes d'organisation. Ils forment alors un comité afin d'élaborer une stratégie d'intervention auprès des jeunes mères de la région. Ils décident, en 2003, de créer, avec le soutien financier du ministère de la Famille, un centre de jour pour les mères de moins

de 30 ans; l'OBNL Jeunes mères en action est né. Les activités du centre de jour portent principalement sur les habiletés parentales. On y offre également des ateliers de développement personnel, familial et social et une halte-garderie lorsque les mères participent aux activités.

En 2004, Jeunes mères en action et l'organisme COFFRE ont obtenu un permis de garderie de 50 places subventionnées. En 2005, ils ont présenté au programme AccèsLogis Québec une demande de subvention pour un projet d'habitation de 24 logements subventionnés

combiné à la garderie. Tout en maintenant les activités de son centre de jour, Jeunes mères en action est devenu propriétaire de la Maison Dorimène-Desjardins.

Jeunes mères en action a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des jeunes mères et de leurs enfants en favorisant, notamment chez les mères de famille monoparentale résidant à la Maison Dorimène-Desjardins, l'obtention d'un diplôme d'études afin de faciliter leur intégration en emploi. Chaque résidente doit établir un plan d'action concentré principalement sur son projet d'études. Le plan d'action intègre également le développement des compétences parentales et la participation citoyenne des jeunes mères. Les résidentes sont également encouragées à s'impliquer dans la vie communautaire de la Maison Dorimène-Desjardins. À toutes les sessions et au besoin, ces dernières rencontrent une intervenante qui les accompagne dans la réalisation de leur plan d'action, qui est une condition de leur hébergement. La durée maximale du séjour est de cinq ans.

La Garderie Frisbi et compagnie est annexée à l'immeuble. Elle accepte en priorité les enfants des mères de la Maison Dorimène-Desjardins et, ensuite, les enfants des mères fréquentant le centre de jour, l'organisme COFFRE et le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) comtés Iberville/Saint-Jean.

Les résidentes de la Maison Dorimène-Desjardins sont en majorité inscrites au Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec parce qu'elles suivent un programme de formation collégiale, et certaines d'entre elles occupent un travail à temps partiel. À leur arrivée toutefois, les jeunes mères sont souvent prestataires de l'aide sociale ou des prestations d'Emploi-Québec pour la participation à la Mesure de formation de la main-d'œuvre (formation générale dans la majorité des cas).

Équipe

Jeunes mères en action compte trois employées à temps plein et une à temps partiel. Une coordinatrice administrative s'occupe principalement de l'administration de l'organisme, y compris de la gestion du bâtiment de la Maison Dorimène-Desjardins. Une coordinatrice des services et des interventions partage sa tâche entre la Maison Dorimène-Desjardins et le centre de jour. Elle accompagne les résidentes dans le maintien de leur projet d'études et dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle. Elle représente également l'organisme auprès des partenaires.



Financement de l'organisme

Jeunes mères en action a bénéficié, lors de la création de la Maison Dorimène-Desjardins, d'un don de terrain de la Municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu. Depuis, l'essentiel de ses revenus provient des loyers des résidentes et de la Garderie Frisbi et compagnie, ainsi que des subventions du programme Supplément au loyer. Pour son centre de jour, Jeunes mères en action reçoit une subvention récurrente du ministère de la Famille destinée à la mission globale et à la halte-garderie.

Principaux partenaires du projet

L'organisme Jeunes mères en action a des liens très étroits avec deux organismes en employabilité du milieu, le COFFRE et le CJE comtés Iberville/Saint Jean. Tous deux participent à la sélection des résidentes du volet résidentiel et les soutiennent dans leurs démarches, en plus de siéger au conseil d'administration de Jeunes mères en action. Le partenariat avec l'organisme COFFRE, spécialisé en développement de la main-d'œuvre féminine, est précieux pour Jeunes mères en action, car l'organisme répond rapidement aux besoins des jeunes mères résidentes, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle. COFFRE est aussi mandaté par Emploi-Québec pour offrir un accompagnement à ces dernières dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle.

Jeunes mères en action entretient par ailleurs une bonne collaboration avec les intervenants du centre de formation professionnelle et du cégep de la région.

Jeunes mères en action participe aussi à la Table de concertation locale en périnatalité et petite enfance du Haut-Richelieu (ministère de la Santé et des Services sociaux), dont les nombreux intervenants échangent de l'information pour mieux répondre aux besoins des mères. Cette table est à l'origine de projets porteurs.

6.4 LE PHARE

MUNICIPALITÉ : SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

NOMBRE DE LOGEMENTS : 13

Le projet d'habitation communautaire Le Phare est issu de la mobilisation du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, de l'organisme spécialisé en développement de l'employabilité PS Jeunesse ainsi que de la Municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, qui souhaitent améliorer les conditions de vie des familles monoparentales de la région. Ces derniers ont pris contact avec l'OMH de Salaberry-de-Valleyfield en 2006 afin qu'il réalise, à l'aide du programme AccèsLogis Québec, un projet d'habitation destiné à cette clientèle et qu'il en assure la gestion.

Le Phare est composé de 13 logements subventionnés. Il s'adresse aux familles monoparentales qui ont une femme ou un homme à leur tête et qui comptent au moins un enfant âgé de moins de cinq ans. Précisons qu'aucune famille monoparentale dirigée par un homme n'a encore participé au projet.

Une fois leur admissibilité au programme Supplément au loyer reconnue par l'OMH, les résidentes rencontrent une ressource de PS Jeunesse afin de définir les objectifs du projet de vie qu'elles s'engagent à réaliser durant leur séjour, d'une durée maximale de cinq ans. Si les projets de vie sont de nature variable, la plupart prévoient un retour aux études ou sur le marché du travail. PS Jeunesse évalue l'état d'avancement du projet de vie trois fois par année. Le maintien dans les lieux de résidence est conditionnel à la poursuite du projet de vie et au respect du code de vie de l'immeuble.

Sur place, une salle communautaire est mise à la disposition des familles, et des séances de cuisine collective y sont organisées. Selon une entente en vigueur, le centre de la petite enfance (CPE) local accorde une priorité aux enfants habitant Le Phare.



Équipe

L'organisme ne compte aucun employé salarié.

Financement de l'organisme

Les principaux revenus de l'organisme proviennent des loyers des résidentes, du programme Supplément au loyer ainsi que de dons du centre local de développement (CLD) et de la caisse Desjardins.

Principaux partenaires du projet

L'organisme spécialisé en développement de l'employabilité PS Jeunesse, qui définit et évalue les projets de vie des résidentes, détermine avec ces dernières quels sont les mesures et services d'Emploi-Québec qui pourraient permettre leur intégration au marché du travail.

Des services d'accompagnement sont assurés par l'intervenante du CSSS de la région, et ce, à raison d'une demi-journée par semaine. L'intervenante dirige aussi, au besoin, les résidentes vers les ressources appropriées.

Les Partenaires pour la revitalisation des anciens quartiers (PRAQ) et le CLD soutiennent également l'organisme.



6.5 MAISON PAULINE BONIN

MUNICIPALITÉ : JOLIETTE

NOMBRE DE LOGEMENTS : 12

FACEBOOK : [HTTPS://M.FACEBOOK.COM/](https://m.facebook.com/MAISON-PAULINE-BONIN-336698833017730/)

MAISON-PAULINE-BONIN-336698833017730/

La Maison Pauline Bonin doit ses origines à un comité provisoire formé d'acteurs qui travaillent auprès des femmes démunies de la région de Joliette. De 2001 à 2002, le comité a élaboré un projet structurant visant à répondre aux besoins de ces femmes. Des contacts avec des organismes susceptibles de faire avancer le projet ont ainsi été établis. Deux organismes de Montréal offrant des logements subventionnés aux jeunes mères de famille monoparentale ont été visités : La Chrysalide et Mères avec pouvoir (MAP). Parallèlement, une analyse des besoins, à laquelle 46 organismes de la région ont répondu, a permis de produire un portrait de la réalité des femmes visées. Il en est ressorti qu'il serait important, pour diminuer les effets de la pauvreté sur les familles monoparentales, de réaliser un projet d'habitation pour les mères comportant un projet de vie. L'organisme qu'est la Maison Pauline Bonin a ainsi été constitué. Il a procédé à l'achat et à la rénovation d'un bâtiment appartenant à la congrégation religieuse des Sœurs des Saints Cœurs de Jésus et de Marie. Le groupe de ressources techniques Le Galop a soutenu la Maison Pauline Bonin tout au long des travaux.

Douze logements subventionnés ont été attribués au projet d'habitation de la Maison Pauline Bonin. Le bâtiment accueille également le projet d'habitation communautaire Les Logements d'Amélie (27 logements), l'entreprise d'économie sociale L'Annexe à Roland, qui a pour objectif l'insertion socioprofessionnelle de jeunes de 16 à 30 ans, ainsi que le Carrefour des organismes de Lanaudière, un regroupement d'organismes communautaires.

À la différence de plusieurs organismes qui offrent des services aux jeunes mères ayant de très jeunes enfants, la Maison Pauline Bonin a opté pour un projet d'habitation destiné aux mères de famille monoparentale de tout âge ayant au moins un enfant de moins de 12 ans. Cette mixité des âges créerait, selon les intervenantes, une dynamique bénéfique pour l'ensemble des femmes. Considérant que la plupart des enfants qui résident à la Maison Pauline Bonin ont plus de cinq ans,

l'organisme n'a pas conclu d'entente particulière avec un CPE local. D'ailleurs, l'enjeu de la garde des enfants n'est pas jugé problématique par les mères résidentes. Toutefois, lorsque des activités sont organisées pour les participantes, des services de halte-garderie sont offerts.

Les logements sont de nature transitoire. Les participantes admises doivent manifester leur intention de « se mettre en mouvement ». Dès leur arrivée, elles établissent un plan d'action visant leur retour à l'école ou au travail et s'engagent dans une démarche, notamment en allant rencontrer un agent d'aide à l'emploi au CLE. La majorité des mères entreprennent de terminer ou de parfaire leur formation et certaines participent à un projet de préparation à l'emploi offert par un organisme spécialisé en développement de l'employabilité. Au moment des entrevues semi-dirigées avec l'organisme, une des mères participait à un programme à plein temps de francisation soutenu par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Chaque résidente est incitée à s'impliquer activement dans les différents comités de l'organisme et au conseil d'administration. Accompagnées par une intervenante, les résidentes sont également invitées, à tour de rôle, à préparer les rencontres mensuelles de groupe.

Leur maintien dans le logement social est conditionnel au respect de leur projet de vie. La durée prévue du séjour est de trois ans et une prolongation peut être accordée. Précisons que la Maison Pauline Bonin est le seul organisme recensé à offrir la possibilité d'un deuxième séjour complet aux anciennes participantes, à condition que celles-ci n'aient aucune dette envers l'organisme et aient un projet de retour aux études ou au travail à réaliser.

Lors de leur séjour, les résidentes reçoivent des prestations d'aide sociale, du Programme de prêts et bourses ou de soutien du revenu pour la participation aux mesures et programmes d'Emploi-Québec ou du MIDI.



Équipe

Deux travailleuses consacrent chacune 28 heures par semaine au projet. Une s'occupe du suivi individuel des projets de vie des participantes, des activités de groupe et des interventions liées à l'habitation (collecte des loyers, conflits entre voisins, etc.), alors que l'autre est responsable de l'administration.

Financement de l'organisme

La Maison Pauline Bonin partage ses revenus en deux fonds, soit celui de l'immeuble, qui couvre les frais de gestion du bâtiment, et celui d'intervention, qui assure le salaire des intervenantes et qui finance les activités de l'organisme. Les revenus du fonds d'immeuble proviennent des loyers des participantes et du programme Supplément au loyer. Les revenus du fonds d'intervention relèvent principalement d'une subvention du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux. Comme cette subvention ne couvre pas l'ensemble des frais salariaux et

des activités de l'organisme, les intervenantes sont à la recherche d'autres sources de financement.

Principaux partenaires du projet

Un comité d'intervention a été constitué afin de soutenir les intervenantes. Il est composé d'une intervenante du Réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes, d'une des fondatrices de l'organisme et d'une étudiante au doctorat en psychologie. Le comité se réunit cinq fois par année, mais ses membres demeurent disponibles pour une aide ponctuelle.

La Maison Pauline Bonin entretient également des liens avec plusieurs organismes de la région, dont la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, le CLSC, la Table Petite enfance de la MRC de Joliette et le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CREDIL), un organisme actif auprès des personnes immigrantes de la région.



6.6 MÈRES AVEC POUVOIR (MAP)

MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL (HOCHELAGA-MAISONNEUVE)

NOMBRE DE LOGEMENTS : 30

WWW.MAPMONTREAL.ORG

En 1996, des chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes ont constaté qu'une forte proportion des mères de famille monoparentale abandonnaient les programmes de réinsertion socio-professionnelle d'Emploi-Québec en raison de leur situation parentale. Accompagnés d'intervenants communautaires, ils ont ouvert un centre de jour adapté à la réalité des jeunes mères : Mères avec pouvoir (MAP). On y offrait, entre autres, des services de garde et des ateliers sur la parentalité afin de favoriser la réussite. Toutefois, le taux d'abandon demeurait élevé. Les jeunes mères expliquaient cette situation par les difficultés de transport rencontrées pour se rendre au centre. Pour limiter ces contraintes associées au transport, les intervenants ont décidé d'ajouter un volet habitation à ses volets d'intervention et de services de garde.

MAP prend alors contact avec l'OBNL d'habitation Inter-Loge, qui gère un important parc de logements abordables dans l'Est de Montréal. Forts de l'appui d'une quinzaine de partenaires institutionnels, communautaires et féministes du quartier Hochelaga-Maisonneuve qui souhaitent assurer un soutien aux jeunes mères qui vivent en contexte de vulnérabilité, MAP et Inter-Loge réalisent un projet d'habitation de 30 logements abordables pour jeunes mères de famille monoparentale en processus de réinsertion socioprofessionnelle ayant des enfants de moins de cinq ans. MAP sélectionne les résidentes alors qu'Inter-Loge administre et assure l'entretien des immeubles dont elle est propriétaire. L'OBNL d'habitation procède également à la collecte des loyers. Selon MAP, cette différenciation entre le locateur et les intervenantes facilite l'intervention auprès des résidentes.

Les résidentes sont admises pour une durée de trois ans, avec possibilité de prolongation de deux ans. Le maintien dans les lieux est conditionnel au respect d'une convention où les mères s'engagent à suivre un plan d'action individualisé et le code de vie de l'établissement. Le plan d'action est élaboré à l'arrivée de la mère avec la collaboration d'une intervenante. Il intègre les diverses dimensions de la vie de la résidente : citoyenne, étudiante, travailleuse, parent et femme. Il vise à favoriser son autonomisation. Chaque résidente doit rencontrer son intervenante une fois par mois pour l'évaluation de l'état d'avancement de son plan d'action. Le CPE du Carrefour, de 80 places, est également accessible sur place et les enfants des résidentes y sont priorités.

Les résidentes de MAP sont principalement prestataires de l'aide sociale. Un grand nombre de celles qui entreprennent un retour aux études obtiennent un soutien financier d'Emploi-Québec. Elles sont finalement, dans une moindre mesure, inscrites au Programme de prêts et bourses, ou bénéficient de différentes prestations familiales.

Équipe

L'équipe est composée de trois employées. Deux intervenantes soutiennent les mères dans la réalisation de leur projet de vie et une coordonnatrice se consacre à la recherche de financement et à la gestion de l'organisme. Élément notable, une intervenante de MAP qui possède une expérience de travail antérieure comme conseillère en emploi s'occupe d'une façon particulière de fournir l'aide nécessaire pour la rédaction des CV ou la préparation des jeunes mères aux entrevues.

Financement de l'organisme

Le volet habitation est géré par l'organisme Inter-Loge et financé par les loyers des locataires et le programme Supplément au loyer. Quant à lui, le volet intervention trouve principalement son financement dans les dons

à la Fondation MAP et des subventions des différents paliers gouvernementaux.

Il faut noter que MAP a obtenu un financement du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour organiser une mobilisation nationale d'organismes offrant un logement social à de jeunes mères de famille monoparentale qui se définissent un projet de vie. Cette initiative a mené, à l'automne 2014, à la tenue d'un colloque qui a rassemblé bon nombre de représentants de ces organismes.

MAP poursuit aussi activement ses démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin

de recevoir un budget de fonctionnement. Ce financement supplémentaire permettrait l'embauche d'une troisième ressource qui interviendrait auprès des mères de famille monoparentale du quartier ne résidant pas dans les logements de MAP.

Principaux partenaires du projet

Plusieurs partenaires institutionnels, communautaires et féministes locaux et régionaux qui veulent assurer un soutien aux jeunes mères vivant en contexte de

vulnérabilité soutiennent MAP. Trois CPE collaborent aussi avec l'organisme en accueillant les enfants des résidentes. Par ailleurs, les intervenantes de MAP incitent les résidentes à chercher de l'aide auprès des organismes du quartier.



6.7 MÈRES ET MONDE

MUNICIPALITÉ : QUÉBEC

NOMBRE DE LOGEMENTS : 23

WWW.MERESETMONDE.QC.CA

Le projet Mères et monde est né quand des organisateurs communautaires du CLSC Basse-Ville-Limoilou ainsi que de jeunes mères qui s'impliquaient au Centre Jacques-Cartier, un organisme actif auprès des jeunes en difficulté de la région de Québec, ont voulu offrir des services plus adaptés à la réalité des jeunes mères qui fréquentaient le Centre. À sa création, en 1999, le projet consistait en un centre de jour avec halte-garderie où les jeunes mères pouvaient entreprendre un projet de préparation à l'emploi de type projet de vie et participer à des activités communautaires. Depuis ses débuts, l'organisme est reconnu par Emploi-Québec comme étant spécialisé en développement de la main-d'œuvre; cela le distingue des autres organismes qui offrent des services aux jeunes mères de famille monoparentale qui occupent des logements subventionnés.

En 2004, Mères et monde, avec l'accompagnement des agentes du CLSC et du groupe de ressources techniques Action Habitation, a instauré un volet résidentiel de 23 logements subventionnés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Plusieurs acteurs du milieu considéraient en effet que l'obtention d'un logement subventionné était de nature à favoriser la réussite scolaire des jeunes mères de famille monoparentale, ces dernières devant souvent abandonner leur formation pour occuper un emploi afin d'être en mesure de payer leur loyer.

Les activités de Mères et monde se divisent aujourd'hui en trois grands volets interreliés : le volet Projet de préparation à l'emploi de type projet de vie, le volet résidentiel et le volet communautaire. Le premier volet, touchant le développement de l'employabilité, s'adresse à de jeunes mères prestataires de la sécurité du revenu qui résident ou non dans les logements sociaux de Mères et monde. Le Projet de préparation

à l'emploi est une mesure d'emploi issue de l'offre de service d'Emploi-Québec qui vise à permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion à l'emploi en vue de s'intégrer au marché du travail. À Mères et monde, le programme a une durée de 19 semaines, au cours desquelles les mères peuvent étudier des matières de base de la formation secondaire, effectuer des stages d'exploration en entreprise et suivre des ateliers thématiques sur les habiletés parentales ou la citoyenneté, par exemple. La participation au programme de préparation à l'emploi de Mères et monde n'est pas obligatoire pour les résidentes du projet.



Le volet résidentiel de Mères et monde offre 23 logements à de jeunes mères de famille monoparentale âgées de 16 à 30 ans qui souhaitent agir pour améliorer leurs conditions de vie. À leur arrivée, elles élaborent avec des intervenants distincts de ceux du volet Projet de préparation à l'emploi un projet de vie d'une durée maximale de cinq ans. Leur maintien dans les lieux est conditionnel au respect de ce projet de vie. Les projets de vie correspondent généralement à un projet

d'études ou à un retour sur le marché du travail. Il peut s'agir également d'un projet de cheminement personnel. Les mères rencontrent l'intervenante qui les accompagne dans leurs démarches minimalement tous les deux mois, et plus fréquemment si elles en ont besoin. Les résidentes s'impliquent dans les comités liés à la gestion de la vie interne de l'immeuble et participent à des corvées. Les intervenantes invitent par ailleurs les résidentes à s'inscrire sur les listes de la Fédération des coopératives d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches afin de vivre dans une coopérative d'habitation à leur sortie de Mères et monde.

Mères et monde offre finalement aux mères résidentes et non résidentes une programmation communautaire variée. Notons que des activités saisonnières sont proposées par le comité communautaire et qu'une quinzaine de mères y participent. Sur une base continue, les mères qui fréquentent l'organisme ont accès à une joujouthèque, à un centre de documentation, à des plats vendus à prix modiques, à une clinique d'impôt gratuite et à un service d'accueil et d'orientation. Une halte-garderie est aussi mise gratuitement à la disposition des mères lorsqu'il y a des activités, les soirs et les fins de semaine.

Bien que Mères et monde soit un OBNL, son fonctionnement intègre les principes de la gestion participative et rejoint le modèle d'une coopérative. Selon la définition de l'organisme, « la gestion participative vise à permettre, aux personnes concernées par une réalité et impliquées au sein d'un organisme, de participer à l'ensemble des décisions qui s'y prennent pour en assurer la gestion et le développement ». On trouve des mères dans chacune des structures décisionnelles de l'organisme, que ce soit le conseil d'administration, le comité de sélection des résidentes ou le comité d'embauche des intervenantes. Si l'enseignement des bases de la gestion participative peut parfois être exigeant pour les intervenantes, ce modèle favorise l'intégration des principes et des règlements de l'organisme, puisqu'ils émanent d'une réflexion collective à laquelle les mères participent. Il encourage également l'autonomisation des mères.

Équipe

L'équipe est composée de huit membres travaillant à temps plein ou à temps partiel. Une directrice générale et une adjointe administrative s'occupent de la gestion et de l'administration de l'organisme. Six intervenantes complètent l'équipe. Parmi elles, deux s'occupent du volet Projet de préparation à l'emploi, deux soutiennent les mères résidentes et deux se consacrent aux activités communautaires ou démocratiques de l'OBNL.

Financement de l'organisme

Le financement vient entre autres des loyers du CPE et des résidentes que perçoit l'organisme et de dons privés. Il s'y ajoute une entente de service avec Emploi-Québec pour le volet Projet de préparation à l'emploi. L'établissement régional de la santé fournit un budget de fonctionnement dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires du ministère de la Santé et des Services sociaux. Le salaire

de trois employées provient pour sa part de l'enveloppe de la Stratégie fédérale des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI).

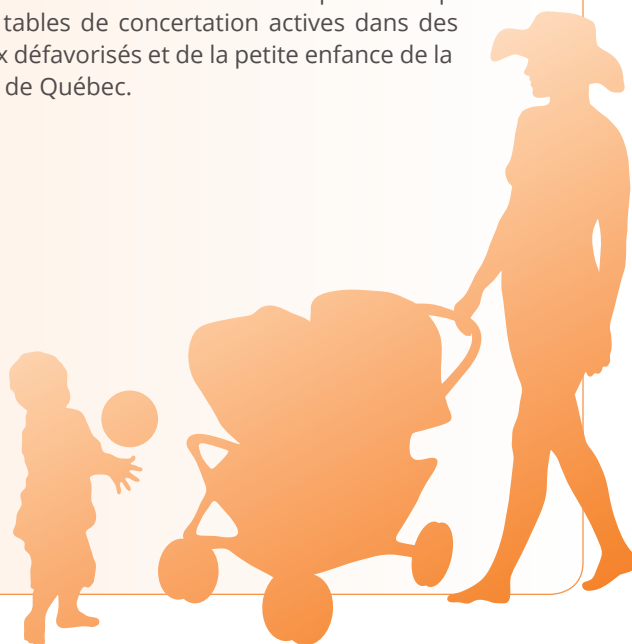
Principaux partenaires du projet

Mères et monde bénéficie d'un important réseau de partenaires. En premier lieu, les échanges constants entre le personnel de l'organisme et les intervenants d'Emploi-Québec contribuent à faire connaître Mères et monde et sa mission de développement de l'employabilité auprès des agents d'aide à l'emploi, qui lui recommandent de potentielles participantes. Certains contacts sont aussi établis avec le CJE, qui offre des ateliers et des séances d'orientation individuelles dans le cadre du volet Projet de préparation à l'emploi.

Les autres partenaires sont l'OMH de Québec, qui valide l'admissibilité des mères au programme Supplément au loyer, et le CPE L'Étoile des mères, de 26 places, qui occupe une partie des locaux de Mères et monde. Les places sont accordées en priorité aux enfants des résidentes ainsi qu'aux mères engagées dans le programme Projet de préparation à l'emploi.

Élément notable, un partenariat avec le Centre d'éducation des adultes Louis-Jolliet a été conclu afin que les participantes au Projet de préparation à l'emploi puissent passer les examens des matières abordées dans le cadre du programme. Cette approche permet de faire vivre une bonne expérience scolaire aux jeunes mères, et d'accélérer le processus d'obtention du diplôme, étant donné que plusieurs choisissent de finir leurs études secondaires après avoir terminé le programme.

Mères et monde fait finalement partie de plusieurs tables de concertation actives dans des milieux défavorisés et de la petite enfance de la région de Québec.



6.8 PROJET CHANCE

MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL (NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET VILLE-MARIE)

NOMBRE DE LOGEMENTS : 46

En 1984, un groupe de femmes de l'Université Concordia défendait la création de logements sociaux sécuritaires et de services de garde afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaire des mères de famille monoparentale étudiantes. Avec l'appui du Catholic Community Service de Montréal, le groupe a réalisé, en 1989, à proximité de l'université, un projet d'habitation sociale de 23 logements destinés aux mères de famille monoparentale étudiantes avec le soutien du programme HLM privé de la SHQ. Au début des années 2000, l'organisme a profité de la revitalisation de Benny Farm à Notre-Dame-de-Grâce pour doubler son offre de logements subventionnés en créant 23 logements supplémentaires avec l'aide du programme AccèsLogis Québec.

Projet Chance s'adresse aux mères de famille monoparentale participant à un programme d'études postsecondaires à temps plein. L'organisme a maintenu des liens avec les groupes de parents étudiants des universités montréalaises, qui leur recommandent des résidentes. Récemment, l'organisme a aboli les limites d'âge ainsi que la durée maximale d'hébergement étant donné que sa mission première est d'encourager la poursuite d'études postsecondaires. Projet Chance offre ainsi la possibilité aux mères d'être hébergées tout au long de leur formation. Ces dernières peuvent poursuivre des études jusqu'à l'obtention d'un doctorat. Une fois leur diplôme obtenu, elles peuvent se voir accorder une année d'hébergement supplémentaire afin que leurs démarches de recherche d'emploi et de relogement soient facilitées.

Au fil des ans, l'organisme a mis sur pied un service de garde, The After-School Program, inspiré d'un modèle américain où des bénévoles se chargent de raccompagner les enfants de l'école primaire à leur lieu de résidence. Une collation est offerte ainsi qu'un service d'aide aux devoirs et d'autres activités récréatives. Les mères apprécient énormément ce service qui leur donne quelques heures de temps personnel quotidiennement. Projet Chance assure également un service mensuel de banque alimentaire.

Projet Chance a conclu des ententes avec les garderies locales. D'ailleurs, l'une des garderies est gérée par une ancienne résidente, qui réserve la moitié de ses places aux enfants des résidentes.



Équipe

L'organisme emploie une directrice et une intervenante à temps plein.

Financement de l'organisme

Le financement des projets immobiliers se fait principalement par le programme Supplément au loyer de la SHQ ainsi que par le loyer des résidentes. Projet Chance a également créé une fondation afin de financer The After-School Program.

Principaux partenaires du projet

L'organisme entretient des relations étroites avec les écoles primaires et secondaires fréquentées par les enfants des résidentes. L'école St. Andrew's offre quelques bourses aux enfants des résidentes afin qu'ils puissent fréquenter cet établissement primaire privé du quartier.

Un avocat et un comptable siègent au conseil d'administration de l'organisme; ils peuvent accompagner les résidentes éprouvant certaines difficultés juridiques ou économiques. Notons que d'anciennes résidentes (une dentiste, par exemple) offrent parfois gratuitement des services professionnels.

6.9 RELAIS DES JEUNES FAMILLES

MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL (SAINT-MICHEL)

NOMBRE DE LOGEMENTS : 39

L'organisme à but non lucratif Relais des jeunes familles (le Relais) est issu de la fusion de deux projets d'habitation du quartier Saint-Michel à Montréal, à savoir le projet Relais des jeunes mères, qui offrait neuf logements subventionnés à des mères de famille monoparentale, et le projet Hébergement 9335, constitué de six logements abordables et de huit logements subventionnés pour des ménages à risque d'itinérance. Trois ans après avoir acquis Hébergement 9335, le Relais a obtenu, en 2011, une subvention du programme AccèsLogis Québec pour effectuer des rénovations majeures. Un supplément au loyer a alors été accordé pour les 14 logements de cet immeuble.

En 2012, le Relais a obtenu le financement d'AccèsLogis Québec pour la construction d'un immeuble comprenant 15 logements de quatre pièces et demie et un studio. La construction a débuté en 2013 et s'est terminée en juillet 2014. Quinze nouvelles jeunes familles ont déménagé en août 2014. Aujourd'hui, le Relais des jeunes familles offre 39 logements subventionnés et des services d'accompagnement à de jeunes familles du quartier Saint-Michel.

La mission de l'organisme est de soutenir les familles dans l'accomplissement de leurs responsabilités parentales et de leurs projets de vie, qu'il s'agisse d'un retour aux études ou sur le marché du travail. Les jeunes mères âgées de 16 à 25 ans peuvent y résider pour une période de deux ans, et elles ont la possibilité de prolonger leur séjour jusqu'à trois ans pour terminer leurs études, par exemple. Le Relais offre un soutien individuel et de groupe, des ateliers de formation (la violence dans les relations amoureuses, la préparation budgétaire, les habitudes alimentaires, les normes du travail, etc.), des activités de groupe ainsi qu'un dépannage alimentaire et matériel en cas d'urgence.

Une des particularités du Relais est d'intervenir auprès des couples. Bien que la majorité des ménages soient des familles monoparentales ayant des femmes à leur tête, l'organisme encourage les pères et les conjoints à prendre part à la vie familiale. Toutefois, ces derniers ne peuvent pas habiter les logements de manière permanente. Leur présence se manifeste de manière ponctuelle et vise l'accompagnement des mères dans leur rôle parental. Elle se traduit par un rôle de soutien dans les déplacements des enfants à la garderie, aux cliniques ou ailleurs et par leur participation aux activi-

tés parents-enfants. De plus, l'intervenant du Relais organise des ateliers thématiques spécialement conçus pour les pères, où ces derniers peuvent échanger à propos de leurs pré-occupations liées à leurs responsabilités parentales.

Cette approche permet au Relais d'avoir une intervention ciblée sur les dynamiques familiales lorsque des problèmes surviennent. En outre, les pères se trouvent valorisés dans le rôle de parent, ce qui les responsabilise. Cette approche assure également une stabilité résidentielle aux jeunes mères, qui ne quittent plus leur logement afin de vivre une relation amoureuse précaire.



Équipe

L'équipe de travail du Relais est constituée de deux personnes : une directrice, qui assure la gestion des immeubles et la coordination des projets et qui intervient également auprès des familles, et un intervenant, qui est responsable des animations, de l'accompagnement et des suivis individuels.

Fiduciaire du programme pour jeunes parents Ma place au soleil d'Emploi-Québec, l'organisme a également recours à une entente de service pour payer le salaire d'une intervenante scolaire et sociale qui accompagne les étudiants de l'école Gabrielle-Roy, dont certains résidents du Relais. Les résidentes du Relais qui effectuent des études dans d'autres établissements ne bénéficient pas de l'accompagnement de cette intervenante.

Financement de l'organisme

La perception des loyers des résidentes finance le paiement des hypothèques de l'organisme.

Les salaires de l'intervenant et de la directrice, ainsi que le financement des services de soutien, proviennent,

entre autres, de subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux découlant du Programme de soutien aux organismes communautaires et du programme Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance. Le Relais a aussi obtenu en 2014 une subvention du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social pour la mise en place des activités favorisant la participation des résidentes à la gestion de leur milieu de vie.

De plus, la Ville de Montréal contribue au financement des services donnés aux jeunes parents par son programme de lutte contre la pauvreté. La Commission scolaire de Montréal et l'école Gabrielle Roy financent également plusieurs activités afin de soutenir les jeunes familles dans leurs projets de retour à l'école.

La quasi-totalité des jeunes mères du Relais des jeunes familles se définissent un projet de vie qui les mène à obtenir un diplôme d'études secondaires. Ces dernières sont principalement prestataires de l'aide sociale à leur arrivée au Relais. Elles reçoivent, dans certains cas, une allocation d'aide à l'emploi d'Emploi-Québec pour la participation à la Mesure de formation de la main-d'œuvre, ou elles bénéficient du Programme de prêts et bourses.

Principaux partenaires du projet

Plusieurs partenaires contribuent à mener à bien la mission du Relais. Les principaux collaborateurs sont le Centre intégré de santé et de services sociaux, qui recommande et accompagne une grande partie des familles du Relais, et le centre d'éducation des adultes Gabrielle-Roy, que plusieurs résidentes fréquentent lors de leur séjour au Relais. D'une façon générale, les agents d'aide à l'emploi du CLE de Saint-Michel sont aussi sensibilisés à la mission du Relais. Mon Resto Saint-Michel, en offrant des aliments, permet finalement à l'organisme de préparer et de fournir le souper lors des activités de groupe. De plus, il fait du dépannage alimentaire lorsque les familles du Relais sont dans le besoin.



6.10 UN RAYON DE SOLEIL À MONTRÉAL-NORD

MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL (MONTRÉAL-NORD)

NOMBRE DE LOGEMENTS : 24

La réalisation du projet d'habitation Un rayon de soleil à Montréal-Nord a bénéficié d'une conjoncture politique particulière. Au début des années 2000, l'Arrondissement de Montréal-Nord annonçait qu'il donnerait la priorité au financement de projets venant en aide aux jeunes familles, principalement ceux portant sur la persévérance scolaire des familles monoparentales. Les intervenants du milieu affirmaient que l'accès à un logement abordable et de qualité constituait l'un des principaux obstacles à la réussite scolaire des jeunes mères, celles-ci devant travailler pour être en mesure de payer leur loyer. Au même moment, la directrice générale de l'entreprise d'économie sociale Les Fourchettes de l'espoir, qui offre des services de cuisine communautaire, constatait les problèmes de logement des citoyens de son quartier. C'est ainsi qu'accompagné d'un groupe de ressources techniques de l'arrondissement de Montréal-Nord et d'autres acteurs communautaires du

secteur, l'organisme Un rayon de soleil à Montréal-Nord a entrepris de réaliser un projet d'habitation de 24 logements subventionnés pour jeunes mères de famille monoparentale auxquels s'ajoutent six logements réservés à des femmes éprouvant des problèmes de santé mentale en processus de réinsertion sociale.

Un rayon de soleil à Montréal-Nord s'adresse à des mères de famille monoparentale de moins de 30 ans entreprenant une démarche de qualification professionnelle, le plus souvent au cégep ou à l'université. D'ailleurs, la plupart d'entre elles sont inscrites au Programme de prêts et bourses. Le maintien dans les lieux des résidentes est conditionnel à leur engagement dans un projet d'études. Si une situation défavorable à la continuité de leur projet d'études survient, ces dernières doivent quitter leur logement. Une travailleuse sociale peut alors les aider à se reloger. La durée du séjour est déterminée en fonction du projet propre à chaque résidente.

En plus des logements, le complexe immobilier accueille des organismes communautaires offrant des services jugés essentiels à la réussite des projets des jeunes mères : les Fourchettes de l'espoir, un point de service du CSSS et le CPE L'Oasis des enfants. L'accès facile pour les résidentes à des services alimentaires, à des services de garde et à du soutien psychosocial rejoint la philosophie d'intervention de l'organisme, qui considère que le succès de la démarche de réinsertion socioprofessionnelle des jeunes mères requiert une intervention intersectorielle.

Aucun engagement bénévole des résidentes n'est exigé par l'organisme. Cependant, ce dernier annonce les activités culturelles et sportives organisées dans le quartier et encourage la participation des familles. Étant donné que plusieurs résidentes éprouvent des problèmes financiers à leur arrivée, une formation sur l'épargne spécialement conçue pour elles est offerte par la caisse Desjardins.

Équipe

L'OBNL Un rayon de soleil à Montréal-Nord emploie une directrice à temps plein. Cette dernière administre l'organisme en plus d'intervenir auprès des résidentes lorsqu'elles éprouvent des difficultés avec des formalités administratives (ex. : l'impôt). La gestionnaire peut également les aider à faire un budget ou encore les orienter vers des ressources capables de répondre à leurs besoins particuliers.

De plus, une intervenante est employée à temps partiel. Celle-ci accompagne les résidentes dans leur projet d'études. Elle établit les contacts avec les établissements scolaires en plus de rechercher des stages professionnels.



Financement de l'organisme

Les revenus de l'organisme proviennent essentiellement des loyers des locataires et des organismes locataires ainsi que du programme Supplément au loyer.

Principaux partenaires du projet

Le conseil d'administration de l'organisme est composé d'une représentante du CPE L'Oasis des enfants, d'une représentante de l'organisme promoteur Les Fourchettes de l'espoir, d'une représentante d'un organisme en santé mentale, d'une représentante du centre de formation pour adultes, d'un professionnel des ressources humaines issu du milieu privé ainsi que de deux résidentes. Les membres du conseil d'administration accompagnent activement la directrice d'Un rayon de soleil à Montréal-Nord selon la mission respective de leur organisation.

6.11 VILLA PIERROT

MUNICIPALITÉ : MAGOG

NOMBRE DE LOGEMENTS : 21

WWW.VILLAPIERROT.ORG

Le projet d'habitation Villa Pierrot est né de la volonté d'un citoyen préoccupé par l'état de pauvreté des jeunes mères de famille monoparentale de la MRC de Memphrémagog. Ce dernier a pris contact avec le CSSS de Memphrémagog afin de mettre sur pied une équipe formée de partenaires du milieu qui l'accompagnerait tout au long des travaux d'implantation de la Villa Pierrot. Après s'être informé sur les différents projets québécois venant en aide aux jeunes mères, le comité fondateur opta pour un projet d'habitation avec soutien communautaire.

Accompagné par le groupe de ressources techniques de la région, le comité fonda un OBNL d'habitation de 21 logements transitoires subventionnés, offerts à des femmes chefs de famille à faible revenu prêtes à s'investir dans une démarche d'intégration socioprofessionnelle. Une garderie de 32 places a également été construite sur le terrain de l'OBNL; ses places sont accordées en priorité aux enfants des résidentes.

La Villa Pierrot admet des mères ayant au moins un enfant de moins de cinq ans. L'organisme priorise les mères âgées de moins de 25 ans. Elles peuvent y résider pour une durée de trois ans, avec la possibilité d'obtenir deux extensions d'une année. Chaque demande



doit être évaluée par le comité de sélection des participantes, qui a pour mandat d'assurer le succès du projet de vie des jeunes mères. Le maintien dans les lieux des résidentes est conditionnel à leur poursuite d'un projet de vie, lequel peut consister à poursuivre leurs études, à développer leur employabilité ou à se trouver un emploi. Pour qu'elles y parviennent, les intervenantes les dirigent vers différentes ressources du territoire, notamment le CLE et les organismes spécialisés en développement de l'employabilité. D'ailleurs, la collaboration avec Emploi-Québec, grâce à un agent du Centre local d'emploi, a été établie dès la création du projet.

Comme mentionné dans le code de vie de l'OBNL Villa Pierrot, le modèle d'intervention de l'organisme « est axé sur l'*empowerment*, qui vise à renforcer le pouvoir d'agir et les compétences des femmes monoparentales sur leur vie personnelle en tant que femmes, mères, citoyennes et travailleuses ». Les participantes doivent rencontrer une intervenante tous les deux mois pour faire le suivi de l'état d'avancement de leur projet de vie. Elles sont invitées à participer aux assemblées, aux ateliers thématiques ainsi qu'aux différents comités de l'organisme.

Les participantes sont principalement prestataires de l'aide sociale à leur arrivée à la Villa Pierrot. La plupart obtiennent un soutien financier d'Emploi-Québec dans le cadre de leur démarche de formation générale ou professionnelle. Certaines autres sont inscrites au Programme de prêts et bourses.

Équipe

Une directrice est employée par la Villa Pierrot à temps plein. Elle est responsable du volet associatif de l'organisme, assure la coordination des 40 bénévoles et maintient les liens entre les partenaires et les services externes en plus de rechercher des subventions.

Un concierge et une agente de bureau sont également employés à raison de 14 heures par semaine.

Une entente de prêt de service a été conclue avec le CJE Memphrémagog. Ainsi, une travailleuse sociale du CJE travaille trois jours par semaine dans les locaux de l'organisme. Elle assure le suivi des projets de vie des participantes et dirige ces dernières au CJE pour l'orientation, la réalisation des CV, la création d'une entreprise, les tests d'aptitudes, etc.

Finalement, grâce au CSSS de Memphrémagog, la Villa Pierrot a bénéficié, dès sa fondation, du prêt de service d'une organisatrice communautaire pour la phase d'implantation de l'organisme. De cinq jours par semaine en 2009, ce prêt se limitait à un jour par semaine en 2013.

Financement

L'organisme se finance grâce aux loyers du CPE et des résidentes qu'il perçoit, mais aussi grâce à des activités d'autofinancement, à une aide récurrente allouée par Centraide et à une subvention de l'établissement régional de la santé et des services sociaux pour le soutien communautaire en logement social.

L'organisme espère obtenir une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux ou du ministère de la Famille.

Principaux partenaires du projet

Le CPE La Pleine Lune assure une priorité de réservation de places aux enfants de un an et demi à cinq ans des mères de la Villa Pierrot.

Le CSSS de Memphrémagog offre un soutien clinique aux membres de l'équipe de la Villa Pierrot, à raison d'une rencontre par mois.

Un agent d'aide à l'emploi du CLE participe au comité de sélection des participantes et propose la formule de réinsertion professionnelle la plus adéquate pour chacune d'entre elles.

Depuis la mise sur pied de la Villa Pierrot, le CJE y a joué un rôle très actif en effectuant un suivi des projets de vie.

Un comité de partenaires a été mis en place à la création de l'organisme, afin d'assurer le maintien et le respect du cadre de référence avec la responsable à l'intervention, et de veiller à la réussite des plans de vie des participantes. Ce comité a été suspendu en 2013 après avoir atteint les résultats escomptés.

7. CONCLUSION

Le Portrait des initiatives qui permettent d'accompagner dans leur projet d'intégration scolaire ou professionnelle de jeunes mères chefs d'une famille monoparentale qui habitent dans des logements sociaux visait à prendre connaissance de la diversité des projets rejoignant une clientèle commune à la SHQ et à Emploi-Québec. En effet, les jeunes familles monoparentales sont plus susceptibles d'être touchées par la pauvreté, étant donné qu'une personne y assume à elle seule les responsabilités d'une famille biparentale et qu'elle est sujette au décrochage scolaire. Certaines de ces familles, en particulier celles ayant une femme à leur tête, se trouvent ainsi à fort risque de vulnérabilité économique, sociale et résidentielle.

Onze organismes offrant des logements transitoires subventionnés à de jeunes mères en processus d'insertion socioprofessionnelle ont été recensés dans le cadre de ce portrait. Dans tous les cas, le maintien dans les lieux est conditionnel au respect d'un projet de vie défini en concertation par la résidente et l'organisme ou son représentant. L'ensemble des organismes favorise, par une intervention globale qui inclut les dimensions parentale, citoyenne, relationnelle et professionnelle de leurs résidentes, l'autonomisation des mères marginalisées.

Même si les organismes recourent tous à la formule de logement transitoire avec projet de vie, chacun incarne sa vision dans un modèle d'intervention qui lui est propre. Les organismes répondent en effet à des situations diverses : ruralité, gangs de rue, problèmes alimentaires, violence conjugale, nouveaux arrivants, etc. De plus, ils permettent aux jeunes mères de s'investir dans un éventail de projets de vie : l'accroissement de l'autonomie personnelle et financière, le renforcement de compétences parentales, la réalisation d'un projet d'études, l'amélioration de l'employabilité, etc. Les règlements d'immeuble, la durée du séjour permise, la participation des résidentes et les réseaux de partenaires varient d'un projet à l'autre.

La diversité des initiatives est rendue possible par la structure du programme AccèsLogis Québec, qui fait en sorte que les projets financés doivent être élaborés, réalisés et soutenus par les acteurs du milieu (municipalité, organismes communautaires, entreprises d'économie sociale et privées, citoyens et institutions publiques). Chaque projet s'inscrit ainsi dans une dynamique partenariale locale.

Puisque chacune des initiatives du Portrait traduit la vision de l'organisme promoteur et vise à répondre à des besoins particuliers, il est impossible de définir le modèle optimal, garant du plus grand succès d'insertion sociale et professionnelle des jeunes mères. Toutefois, certains partenariats clés, en plus de celui de la SHQ, contribuent fortement à la réussite du projet; les actions menées avec le soutien des acteurs des réseaux de la santé et les services sociaux, de la famille et de l'emploi sont parmi les plus porteuses.

Les acteurs du réseau de la santé, principalement les CLSC, sont des partenaires de premier plan pour les organismes recensés. Certains ont conclu une entente de service avec le CLSC de leur région pour qu'une ressource intervienne auprès des jeunes mères à raison d'une demi-journée ou d'une journée par semaine. Dans d'autres cas, le personnel du CLSC soutient et conseille les intervenantes des projets d'habitation dans leurs plans d'intervention.

Le financement des services d'accompagnement des résidentes représente la principale difficulté pour les organismes gestionnaires de logements sociaux. Certains organismes bénéficient d'une aide financière à la mission globale du ministère de la Santé et des Services sociaux par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires. Dans certains cas, les organismes bénéficient aussi du programme Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, qui s'adresse aux femmes enceintes n'ayant pas fini leurs études secondaires et vivant dans un contexte de pauvreté. En plus d'un soutien financier, les organismes bénéficient de l'aide des partenaires



du réseau de la santé et des services sociaux par l'intermédiaire des réseaux d'échanges et de collaboration institués grâce aux tables de concertation locales et régionales, notamment en périnatalité.

Les services de garde des CPE et des haltes garderies ainsi que les partenaires du milieu de la petite enfance soutiennent les mères dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle. D'ailleurs, cinq des 11 organismes du Portrait ont élaboré leurs projets d'habitation en collaboration avec des CPE. Ces derniers offrent ainsi leurs services à même l'immeuble. D'autres organismes ont, pour leur part, conclu des ententes particulières avec des CPE locaux qui privilégient les enfants des projets d'habitation. Enfin, dans certains cas, le ministère de la Famille alloue une subvention pour appuyer la mission globale des organismes, ou a conclu des ententes de service avec eux.

Finalement, Emploi-Québec figure souvent parmi les partenaires qui outillent selon leurs besoins les jeunes mères de famille monoparentale en processus d'insertion socio-professionnelle. La particularité de cet accompagnement est qu'il s'adresse individuellement aux jeunes mères célibataires résidentes des projets AccèsLogis Québec.

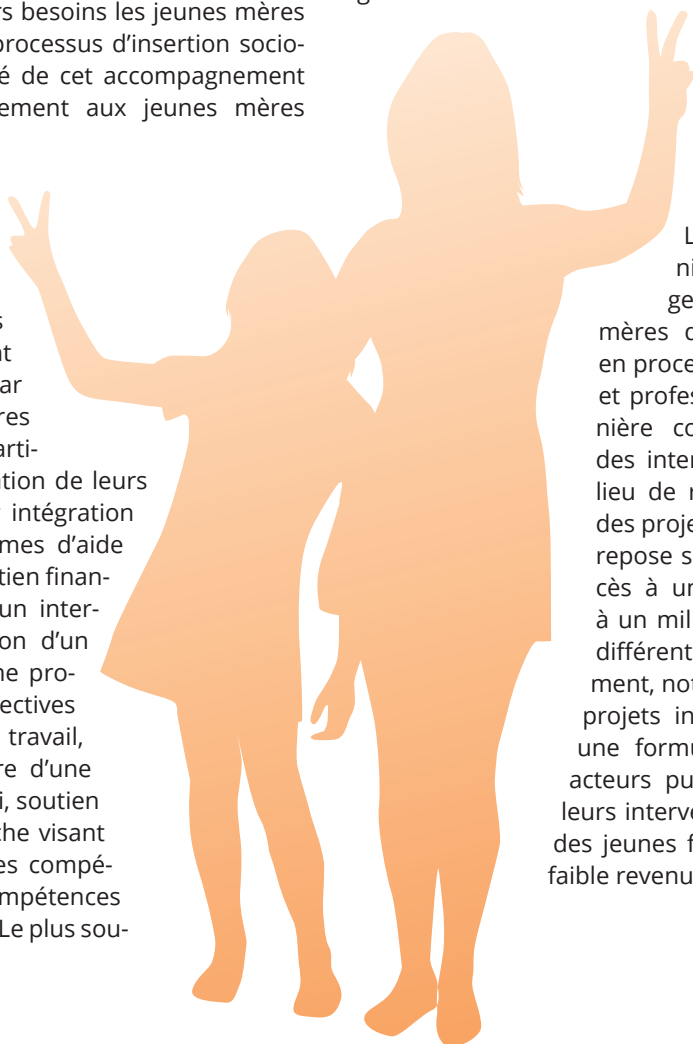
Lorsqu'elles rencontrent les agents d'aide à l'emploi du centre local d'emploi ou les représentants des organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre reconnus par Emploi-Québec, les jeunes mères de famille monoparentale participent à une entrevue d'évaluation de leurs besoins visant à favoriser leur intégration au marché du travail. Les formes d'aide possibles sont diversifiées : soutien financier et accompagnement par un intervenant scolaire pour l'obtention d'un diplôme d'études menant à une profession ayant de bonnes perspectives d'intégration au marché du travail, soutien ponctuel dans le cadre d'une démarche d'insertion en emploi, soutien dans le contexte d'une démarche visant à acquérir ou à développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion à l'emploi, etc. Le plus sou-

vent, les jeunes mères des projets de logements subventionnés de ce portrait ont obtenu un soutien financier d'Emploi-Québec afin de finir leurs études, cela par l'intermédiaire de la Mesure de formation de la main-d'œuvre.

L'ampleur et la forme des échanges et de la collaboration entre l'organisme offrant le logement subventionné aux jeunes mères et les représentants d'Emploi-Québec varient beaucoup. Certains organismes bénéficient de relations privilégiées avec ces partenaires. Les échanges fréquents favorisent, par exemple, l'intervention rapide si la jeune mère rencontre des difficultés dans sa démarche. Dans certains cas, cette collaboration a permis le renouvellement du soutien à de jeunes mères ayant abandonné plusieurs fois dans le passé leur participation à un programme d'Emploi-Québec. Il faut noter le grand rôle joué par certains organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre dans les activités des organismes offrant les logements subventionnés : des membres de leur personnel

siègent aux conseils d'administration des organismes et aux comités de sélection des résidentes, agissent à titre d'intervenants, etc.

Les partenaires des organismes gestionnaires de logements sociaux pour jeunes mères de famille monoparentale en processus de réinsertion sociale et professionnelle agissent de manière complémentaire au travail des intervenants présents dans le lieu de résidence. Ainsi, le succès des projets de vie des jeunes mères repose sur la combinaison d'un accès à un logement subventionné, à un milieu de vie dynamique et à différents services d'accompagnement, notamment vers l'emploi. Ces projets intersectoriels représentent une formule intéressante pour les acteurs publics désireux d'optimiser leurs interventions respectives auprès des jeunes familles monoparentales à faible revenu.

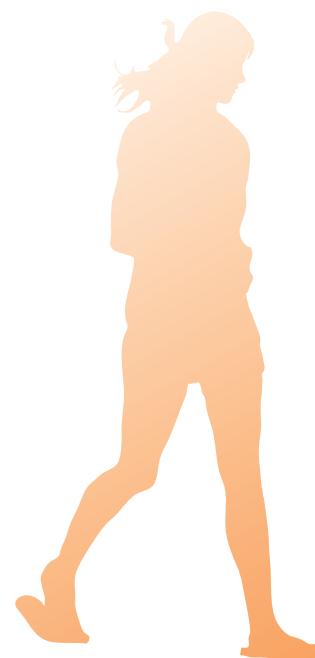


8. ANNEXE A : COORDONNÉES DES ORGANISMES

NOM DE L'ORGANISME	TÉLÉPHONE	ADRESSE COURRIEL
Carrefour familial les Pitchou	514 640-6200	info@pitchou.org
Habitations communautaires St-Paul Émard	514 510-0558	nd
Jeunes mères en action	450 348-4330	info@jeunesmeresenaction.org
Le Phare	450 371-8660	omh.valleyfield@cgocable.ca
Maison Pauline Bonin	450 752-6730	maisonpb@videotron.ca
Mères avec pouvoir (MAP)	514 282-1882	info@mapmontreal.org
Mères et monde	418 522-5139	accueil@meresetmonde.qc.ca
Projet Chance	514 934-6199	projet.chance.montreal@gmail.com
Relais des jeunes familles	514 326-0784	relaisdesjeunesfamilles@hotmail.com
Un rayon de soleil à Montréal-Nord	514 852-1492	nd
Villa Pierrot	819 868-1114	nd

9. ANNEXE B : CARTES DES ORGANISMES RECENSÉS

ORGANISMES RECENSÉS À MONTRÉAL



ORGANISMES RECENSÉS EN MONTÉRÉGIE



ORGANISMES RECENSÉS DANS LES AUTRES VILLES





**BÂTISSONS
ENSEMBLE
DU MIEUX-VIVRE**
www.habitation.gouv.qc.ca



Société
d'habitation

Québec

